



Bulletin d'Informations Communales

Edito

Le premier tour des élections municipales s'est tenu le 15 mars 2020 à quelques heures du 1er confinement. Vous avez élu notre liste dès le premier tour et je tenais, en mon nom et celui de mes colistiers, à vous dire : merci, oui merci, pour la confiance que vous nous accordez pour la gestion 2020-2026 de notre commune.

Nous étions prêts, mais les élections des maires et adjoints des 30143 communes, dont le Conseil Municipal a été élu au complet dès le premier tour, a été reportée au mois de mai, CoVID19 oblige.

Aujourd'hui, une page se tourne et je tiens à saluer le travail accompli par celles et ceux qui ont été à mes côtés depuis le début et qui n'ont pas souhaité se représenter, en particulier Charles BILGER et Danielle ZERR, adjoints. Merci à eux pour le travail et le temps qu'ils ont consacré à la commune. Cet engagement mérite notre considération et notre respect.

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires, confinement pour huit semaines à la mi-mars, confinement de 5 semaines en cours et désormais, il nous appartient de vivre avec des précautions. Un virus que nous ne prenions pas très au sérieux initialement a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Je continue encore par un énorme merci à tous ceux qui ont participé activement à faire tenir notre pays debout pendant les trois mois difficiles que nous venions de vivre. Tous ceux qui étaient actifs pour soigner, nourrir, protéger la population. Sans oublier ceux qui, ici ou là, ont participé à des actions bénévolement : fabrication de masques, portage de repas, etc.

Merci enfin à toutes nos forces vives : entreprises, commerces et responsables associatifs, personnel communal qui ont su rebondir rapidement pour que les activités repartent dans les meilleures conditions.

Ce contexte à la fois difficile et passionnant nous a offert une détermination supplémentaire dans nos engagements et notre volonté de servir les habitants. Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera la boussole de votre équipe municipale et sa circulaire de campagne son fil conducteur.

Notre premier objectif a été de mettre en nos commissions municipales, ouvertes aussi à vous citoyens de notre commune et de s'inscrire dans l'ensemble des délégations intercommunales (SIVOM, CC, PETR...) pour permettre là aussi la relance de nos institutions intercommunales. Tout cela est aujourd'hui opérationnel et les élus ont commencé à siéger dans les structures communales et intercommunales.

Elan aujourd'hui à nouveau brisé par un deuxième confinement. Les manifestations festives, animations, activités sportives sont toutes annulées. Les bâtiments publics et aire de jeux sont fermés, hormis l'Ecole des Pins où l'enseignement continue.

Enfin, un mot pour nos aînés pour lesquels le traditionnel repas de fin d'année ne pourra avoir lieu en raison du contexte sanitaire. En lieu et place, un colis des produits locaux vous sera proposé.

Au regard du contexte sanitaire, soyez vigilants et respectons les gestes barrières.

Votre Maire,
Guy SCHMITT



Sultz les Bains

Novembre 2020—N°316

Votre nouvelle quipe communale



Guy SCHMITT
Maire



Alexandra COLIN
1er Adjoint
Environnement,
Vie Locale,
Vie Associative,



Nicolas WEBER
2ème Adjoint
Technique,
Urbanisme,
Travaux



Michel WILT
3ème Adjoint
Communication,
Vie Scolaire,
Périscolaire,
Relation Culturelle



Rodney BOBE
4ème Adjoint
Aide Sociale,
Sécurité,
Vivre ensemble



Jérôme BARTH
Conseiller



Alain VON WIEDNER
Conseiller



Charlotte GANGLOFF
Conseiller



Gabriel ZERR
Conseiller



Dominique KOBİ
Conseiller



Agnès GOEFFT
Conseiller



Roger JACOB
Conseiller



Tanguy KARTNER
Conseiller



Jean-Claude REGIN
Conseiller



Elodie KLUGESHERZ
Conseiller

Les Commissions Municipales

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Juin 2020, cinq commissions permanentes ont été créées. Elles ont pour but de définir les axes de travail dans leur périmètre respectif et d'organiser leurs mises en œuvre. Ces commissions soumettront leurs travaux en Commissions Réunies, et les actions votées en Conseil Municipal. Elles ont pour vocation d'être des instances de travail plus souples que le Conseil Municipal complet, tout en restant sous son contrôle.

Ces commissions sont ouvertes à tous les citoyens de Sultz les Bains, et non exclusivement réservées aux élus. Vous pouvez vous manifester auprès de la Mairie si vous souhaitez faire partie de l'une d'entre elles.

Commission de l'Environnement, de la Vie Locale, Culturelle et Associative

C'est la commission du bien-vivre ensemble. Elle a pour objectif d'améliorer notre cadre de vie, de contribuer à préserver et mettre en valeur notre patrimoine, mais aussi de dynamiser la vie du village (plus d'activités pour tous, plus de culture, plus d'événements au sein du village), de rapprocher et créer du lien entre les Sultzois, ainsi que de développer la vie associative et le commerce local et enfin de préserver la biodiversité.

Pilote : Alexandra COLIN

Membres : Charlotte GANGLOFF, Agnès GOEFFT, Roger JACOB, Elodie KLUGESHERZ, Dominique KOBI, Gabriel ZERR

Commission Technique, Urbanisme et Travaux

La commission technique, urbanisme et travaux gère :

- ◇ le patrimoine bâti de la commune ainsi que la voirie, tant pour l'entretien de l'existant que pour des projets de travaux neufs ou des extensions de réseaux par les concessionnaires (Internet, gaz...),
- ◇ les demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire ou déclarations préalables) et l'évolution de notre document d'urbanisme (PLU – Plan Local d'Urbanisme),
- ◇ les travaux en régie réalisés par le personnel technique et les chantiers bénévoles.

Pilote : Nicolas WEBER

Membres : Jérôme BARTH, Roger JACOB, Tanguy KARTNER, Jean-Claude REGIN, Alain VON WIEDNER, Gabriel ZERR

Commission Communication

Le rôle de cette commission est d'assurer la communication et la promotion des projets, des actions réalisées sur le territoire de la commune. Ceci ne se limite pas exclusivement aux actions du Conseil Municipal, mais aussi à l'ensemble des associations, des comités — conseil d'école, conseil de fabrique par exemple — et des citoyens de la commune. Les messages seront relayés suivant leur nature sur le bulletin d'information communal, le site Internet, les réseaux sociaux ou les journaux.

Pilote : Michel WILT

Membres : Jérôme BARTH, Charlotte GANGLOFF, Agnès GOEFFT, Elodie KLUGESHERZ, Dominique KOBI, Alain VON WIEDNER

Commission de l'Aide Sociale et de la Sécurité

Le rôle de cette commission est de créer et maintenir le lien entre les citoyens en difficulté et les différentes structures sociales telles que le Centre Communal d'Action Sociale. Le plus important est de rester à l'écoute des personnes et de leurs besoins.

En lien direct avec la Police Municipale et la Gendarmerie, son rôle est de se concentrer sur la sécurité intérieure, alimentaire, sanitaire, routière mais aussi des différents Etablissements Recevant du Public et est chargée également du bon relationnel entre voisinage.

Pilote : Rodney BOBE

Membres : Agnès GOEFFT, Roger JACOB, Tanguy KARTNER, Jean-Claude REGIN

Installation de la Communauté des Communes

La Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig rassemble 40399 habitants (au 1er janvier 2018) et regroupe 18 communes :

Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-sur-Bruche, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Soultz-les-Bains, Still et Wolxheim.

Missions de la Communauté des Communes

Compétences obligatoires :

- ◇ Aménagement de l'espace pour conduite de d'actions d'intérêt intercommunautaire : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et schéma de secteur,
- ◇ Actions de développement économique,
- ◇ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- ◇ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages,
- ◇ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (délégué au Select'Om).

Compétences optionnelles :

- ◇ Entretien, gestion et réalisation de travaux d'aménagement des piscines,
- ◇ Action sociale d'intérêt communautaire
 - Participation financière la gestion de l'épicerie sociale,
 - Création et gestion du Relais d'Assistants Maternelles,
 - Participation financière à la Mission Locale du bassin d'emploi Molsheim-Schirmeck,
- ◇ Création et gestion des maisons de services au public,
- ◇ Eau et Assainissement

Compétences facultatives :

- ◇ Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables,
- ◇ Installation, gestion et entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- ◇ Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale
- ◇ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique
- ◇ Organisation de services de Transports à la demande,
- ◇ Aménagement numérique du territoire
- ◇ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises.
- ◇ Tourisme : circuits touristiques intercommunaux, Fort de Mutzig, instauration et gestion de la taxe de séjour sur le territoire, création et gestion des aires de camping cars.
- ◇ Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

L'organe Exécutif

Le pilotage de la ComCom est assuré par un bureau constitué du Président, des sept Vice-Présidents.

Président : Laurent FURST (Maire de Molsheim)

Vice-Présidents : Jean-Luc SCHICKELE (Maire de Mutzig), Marie-Reine FISCHER (Maire de Dinsheim / Bruche), Adrien KIFFEL (Maire de Wolxheim), Marianne WEHR (Maire d'Ergersheim), Pierre THIELEN (Maire de Gresswiller), Jean BIEHLER (Maire d'Obershaslach), Bruno EYDER (Maire d'Altorf).

Les représentants de Soultz-les-Bains : Alexandra COLIN et Nicolas WEBER



Subvention

La Communauté des Communes a estimé opportun d'attribuer une aide financière à l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique** afin de favoriser les mobilités actives notamment la part du vélo dans les déplacements quotidiens.

Les modalités

- Achat d'un vélo neuf à assistance électrique (VAE), après le 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2021
- Avec batterie sans plomb
- Répondant à la norme NF EN 15194

Montant

- 200 € si le VAE est acheté dans un commerce du territoire
- 100 € si le VAE est acheté sur internet ou en-dehors du territoire

Personne éligible Toute personne de plus de 14 ans résidant sur le territoire, sans condition de ressource.

Pièces à fournir

- Facture d'achat nominative
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois au même nom et coordonnées que la facture
- Relevé d'identité bancaire ;
- L'engagement de ne pas revendre son VAE dans un délai d'un an à compter de la date de facturation

Cette mesure permettra aux acquéreurs de solliciter une participation complémentaire de l'Etat dans les 6 mois suivant l'acquisition aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat.

La limite d'âge de 14 ans pour notre territoire a été choisie pour que dès l'apprentissage, une personne puisse bénéficier de l'aide.

Toutes les informations se trouvent également sur cette page : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/velos-a-assistance-electrique.htm>



Les Piscines

CORONAVIRUS COVID-19

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020, les piscines de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig seront fermées au public à partir du 24 octobre 2020

Piscines intercommunales de la Région de Molsheim-Mutzig



Select'om

Jour de collecte des ordures ménagères : **mardi**

Collecte sélective 2020

24 janvier	16 mai (samedi)	18 septembre
21 février	19 juin	16 octobre
20 mars	24 juillet	20 novembre
24 avril	21 août	18 décembre

Adresses des conteneurs de votre commune

- Rue du Moulin
- Biblenheim

Déchèterie la plus proche de chez vous :

Déchèterie de Molsheim
52, route industrielle de la Hardt 67120 Molsheim
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

❖ Hiver : de 9h à 12h et de 14h à 17h
❖ Été : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Le changement de saison se fait avec le changement d'heure.

Information Select'Om

Pour l'instant, nos déchèteries restent ouvertes.

Afin de préserver la santé de chacun, **le port du masque sera à nouveau obligatoire** dans les déchèteries à compter du 31 octobre 2020.

Pensez également à apporter avec vous vos outils pour assurer le déchargement de vos déchets verts, car pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les outils ne sont plus à disposition.

Pour vous rendre en déchèterie, vous devez utiliser l'attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case "convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public."

Informations oronavirus

Depuis le 30 octobre, la France est à nouveau en confinement jusqu'au 1er décembre au mieux. **La règle par défaut est de rester à domicile** sauf dans les cas prévus par le gouvernement. Plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ceci marque le retour des attestations dérogatoires de déplacement. Elles sont maintenant au nombre de trois :

- ◇ une attestation dérogatoire de déplacement,
- ◇ une attestation pour chercher les enfants à l'école,
- ◇ une attestation de l'employeur pour aller sur son lieu de travail lorsque le télétravail n'est pas possible.

Les attestations pour aller chercher les enfants à l'école ont été envoyées par le directeur de l'école aux parents d'élèves. Les attestations employeurs sont à fournir par vos employeurs.

Des attestations vierges sont disponibles sur le rebord de la fenêtre de la Mairie, ainsi que des sacs jaunes de recyclage.



Le port du masque est obligatoire dans les 50m à proximité des établissements accueillant du public (mairie, école, commerces, ...). Le port du masque est obligatoire à l'école pour les enfants de plus de 6 ans. Des masques pédiatriques sont en vente à la pharmacie de Sultz-les-Bains.

Informations Préfectorales



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

La situation de l'épidémie évolue constamment. Afin de mieux renseigner les habitants du Bas-Rhin, une page "COVID-19" a été mise en ligne sur le site Internet de la préfecture du Bas-Rhin.

On y retrouve notamment:

- un bilan sanitaire dans le Bas-Rhin,
- les dernières actualités,
- un article sur la tenue de rassemblements dans le contexte actuel de lutte contre la covid-19.

Lien: www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Covid-19



La situation évoluant très vite, consultez notre site Internet et Facebook pour avoir des informations.

<https://www.sultz-les-bains.fr> et <https://www.facebook.com/SultzLesBains>



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Ne pas
se serrer
la main



Ne pas s'embrasser
ni se faire
d'accolade



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Samuel Paty

L'assassinat de **Samuel PATY**, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

La mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de notre République de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

Attentat de Nice

« Une fois encore Nice est frappée par la barbarie, une fois encore la France est attaquée par le terrorisme islamiste. La démocratie est notre arme, elle sera toujours la plus forte face à ses ennemis. *« François Hollande »*

Il n'y a pas de loups solitaires, il n'y a que la folie barbare d'une meute fanatique. Nous ferons face. La République et la démocratie ne plieront pas. *« Olivier Faure »*

C'est la liberté de culte, et au-delà la liberté de conscience qui sont attaquées.

À travers cet assassinat, ce sont l'École dans sa mission émancipatrice, la liberté de conscience, la liberté d'expression, le respect des opinions individuelles qui sont également attaqués. Face à cela, il est essentiel que prime un esprit de solidarité et de fraternité et que nous réaffirmions fermement les valeurs de la République, particulièrement au sein de l'École qui doit rester le lieu de formation à la liberté, l'égalité et la fraternité.



Déclarations préalables

Demandeur	Objet	Adresse du chantier	Décision / Date
Olivier SAINT-JOURS	Remplacement de 2 fenêtres et mise en place de 2 vélux pour aménager les combles	11, rue Saint Maurice	A : 07/02/2020
Robert DUTEY	Réalisation d'une pergola en aluminium avec protection solaire en lames orientables	2, rue Saint Sébastien	A : 18/02/2020
Tanguy KARTNER	Création d'une porte fenêtre et pose de deux vélux	9, rue Saint Amand	A : 17/03/2020
Damien WACH	Mise en place d'un abri de jardin	13, rue de la Mossig	R : 22/03/2020
Bilge KOSBATR	Remplacement d'une porte d'entrée	4, rue Saint Maurice	R : 30/03/2020
Anthony FERAT	Création d'une terrasse ouverte non couverte et volets pour fenêtres	6, rue des Sœurs	A : 05/05/2020
SCI SASU ARC	Transformation d'une maison individuelle et ses annexes en collectif 5 logements	12, rue Saint Maurice	A : 20/07/2020
Fabienne MUNIER	Ravalement de façades	11, rue de Saverne	A : 28/05/2020
Cyril HEYD	Remplacement des fenêtres existantes et création d'une terrasse en bois	5, rue Neuve	A : 30/07/2020
François ROBERT	Ravalement de façades	7, rue de Saverne	A : 11/08/2020

Permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du chantier	Décision / Date
Claude ARTH	Ré-aménagement de la maison existante et transformation d'une dépendance en habitation, sans démolitions et sans modification de volumes	17, rue de Saverne	A : 06/01/2020
SCCV Le Saint Maurice	Construction d'une résidence de 19 logements et d'une salle commune	6 - 8, rue Saint Maurice	A : 27/01/2020
Régis STEINMETZ et Charlotte CAMPARON	Construction d'une maison individuelle	Rue de la Chapelle	A : 05/05/2020





naisances

Le 04 janvier	Manon GRUTTER	Fille de Yannick GRUTTER et Camille BAAL
Le 15 février	Attilio FOND	Fils de David FOND et Christina MINAFRA
Le 17 février	Evan SCANDELLA	Fils d'Arnaud SCANDELLA et Pauline FONTAINE
Le 17 juin	Léon DAVID	Fils de Pierre-Jean DAVID et Mathilde KOTNIK
Le 15 juillet	Kaïs ARIDJ	Fils de Jordan ARIDJ et Manon REISSER
Le 25 juillet	Robin VOGEL	Fils de Frédéric VOGEL et Rosalie KIA
Le 01 août	Lucile SAULA	Fille d'Alexandre SAULA et Cécile SELTZ



ariages

Le 20 février	Vincent OFFERLE	et	Valérie CASPAR
Le 22 février	Alain STEYGER	et	Aline FOURMANN
Le 05 septembre	Régis Jean MEYER	et	Isabelle MESSIE



écès

Le 2 mars	Jacques FLAESCH	À Montpellier
Le 24 mars	Alphonse JACOB	À Strasbourg
Le 18 mai	René FLECKSTEINER	À Strasbourg
Le 17 juin	Pierre VELTEN	À Strasbourg

La CoVID19 impacte directement l'organisation des chantiers bénévoles. Ceux-ci reprendront dès que la situation sanitaire se sera améliorée.

Abri d'Infanterie IR6

Victime de nombreuses infiltrations, après piquage d'une couche de béton et reprise des points faibles, l'IR6 a bénéficié d'une membrane d'étanchéité posée sur un lit de sable puis recouverte d'une autre couche de sable en attendant la dernière couche protectrice de 70 cm de terre végétale.

Ces travaux assez conséquents sont réalisés par l'équipe technique communale.

Désormais au sec, la réflexion sur le devenir de ces locaux se poursuit.



Mares

Mais que sont donc ces drôles de trous creusés derrière le Hall des sports, à côté de l'étang de pêche ?

Courant septembre, une pelleteuse a travaillé durant toute une semaine pour creuser l'implantation d'une **mare** destinée à devenir un **réservoir de biodiversité** et à héberger crapauds, tritons, tortues et autres bêtes aquatiques.

Le Conseil Municipal a souhaité faire de ce lieu un espace verdoyant de **promenade**, et de **rencontre entre les générations**.

Un sentier de promenade permettra donc de déambuler autour des 2 bassins étagés et reliés par un petit chenal, des bancs placés aux abords permettront de se reposer et de profiter de la végétation.

Prochaines étapes :

- ◇ un chantier bénévole, pour la plantation des arbres autour de la mare ... avis aux personnes motivées et désireuses de contribuer à améliorer notre cadre de vie par une action citoyenne !
- ◇ retour de la pelleteuse courant décembre pour achever de creuser les bassins
- ◇ mise en eau, plantation des végétaux aquatiques de pourtour et introduction des espèces à partir du printemps 2021.



Stop aux masques et gants à terre !!

En France depuis le début du déconfinement, une nouvelle source de pollution a fait son apparition : celles des gants et des masques usagés. Notre Commune n'y fait pas exception, comme le témoigne cette **photo prise rue du Fort à proximité de l'école**.

Ces incivilités représentent un vrai danger de contamination et polluent l'environnement.

Un petit geste tellement simple est de le mettre dans une poubelle.



INFORMATION COLLECTE DES DÉCHETS


MOUCHOIRS


GANTS


MASQUE

=


SAC FERMÉ


**POUBELLE
ORDURES
MÉNAGÈRES**

CORONAVIRUS
COVID-19

CES DÉCHETS
NE DOIVENT PAS ÊTRE JETÉS
DANS LA POUBELLE À COUVERCLE
JAUNE (DÉCHETS RECYCLABLES).



Elagages des arbres, haies

Il est rappelé à chaque propriétaire ou exploitant de procéder à l'élagage des arbres et des haies bordant les voies communales ou départementales.

Certaines branches peuvent gêner la circulation de véhicules ou d'engins, ou faire obstacle au bon fonctionnement de lignes électriques ou téléphoniques.

Avec l'arrivée de l'automne pensez à dégager les branches au niveau des candélabres d'éclairage public.



Brûlage des végétaux

L'automne est la saison de la taille des arbustes, haies et arbres.

Il est rappelé qu'il est interdit de procéder au brûlage des branches et autres déchets verts dans l'ensemble des jardins du village.

Les déchets verts sont à déposer dans l'une des déchetteries du Select'Om, Molsheim ou Marlenheim pour les plus proches.

Pensez à l'environnement, mais également à vos voisins.

Balayage de la rue, un devoir de villageois

Il est rappelé que chaque habitant est tenu de participer à l'effort collectif pour garder le village propre en assurant le balayage ainsi que l'arrachage des mauvaises herbes au droit de sa propriété.



Toutounet—Déjections canines

Il existe dans le village des distributeurs de sacs à déjections canines. Ils servent à ramasser les crottes de chiens lorsqu'elles sont sur la voie publique. L'année dernière seuls **400 sacs ont été distribués, soit à peine plus de 1 par jour**, ce qui au regard du nombre de chiens dans la commune est peu.

Nous remercions toutes les propriétaires de chiens faisant l'effort et encourageons les autres à s'y mettre.

Un ensemble de gestes pour au final mieux vivre ensemble !

Calendriers des Pompiers

Les membres de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Molsheim vont prochainement proposer leur calendrier 2021. Ils vont les passer de maison en maison dans le village entre la **mi-octobre et fin décembre**.

Les fonds collectés sont destinés à des œuvres caritatives. Merci de réserver un bon accueil à ces personnes engagées pour sauver nos vies et assurer notre sécurité.



Une deuxième abeille APiCité

Notre commune vient de recevoir une nouvelle distinction : le comité de labellisation APiCité® décerne à Soultz-les-Bains « 2 abeilles - démarche remarquable ».

Le comité de labellisation a particulièrement valorisé:

- Un projet cohérent et structuré en matière de développement durable,
- Sensibilisation des habitants à la lutte contre le frelon asiatique.

Plus d'informations sur nos labels dans le prochain BIC : Quels sont nos labels et que représentent-ils.



Relève des compteurs

Une campagne de relève des compteurs d'eau va être réalisée par le SDEA dans les jours qui viennent. Lorsque les compteurs ne peuvent être relevés à distance par l'agent, celui-ci se présentera au domicile/dans les locaux des abonnés pour réaliser une lecture manuelle de leur consommation directement sur leur compteur et ainsi assurer la continuité du service public de l'eau.



Dans le contexte de lutte contre la propagation du Covid-19 et afin de limiter les risques de contamination tant pour les usagers que pour les agents, nous nous engageons à mettre en œuvre les règles de sécurité sanitaire définies par les autorités de santé publique.

Nous demandons également aux abonnés de s'impliquer en respectant quelques mesures simples.

Informations Intervention Branchements et compteurs COVID-19

LE SDEA A MIS EN PLACE PLUSIEURS MESURES AFIN DE LUTTER CONTRE LA CRISE SANITAIRE ET DE PROTÉGER VOTRE SANTÉ ET CELLE DE SES AGENTS, QUI CONTINUENT D'ASSURER LA MISSION DE SERVICE PUBLIC EN INTERVENANT À VOTRE DOMICILE OU DANS VOS LOCAUX. ENSEMBLE, NOUS NOUS ENGAGEONS À RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSOUS.

NOS AGENTS SDEA S'ENGAGENT	L'USAGER S'ENGAGE
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div> <p style="font-size: x-small;">Porter un masque de protection et des gants pendant toute la durée de l'intervention</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div> <p style="font-size: x-small;">Maintenir une distance sociale d'au moins 1 mètre avec ses interlocuteurs</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div> <p style="font-size: x-small;">Respecter les gestes barrières</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div> <p style="font-size: x-small;">Désinfecter les installations avant son départ</p> </div> </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: x-small;">Dans la mesure du possible, aérer le lieu de l'intervention avant et après le départ de l'agent</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: x-small;">Laisser les portes ouvertes afin de faciliter l'intervention de l'agent</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: x-small;">Respecter les gestes barrières</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: x-small;">Signer les documents avec son propre stylo</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 10px;"> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: x-small;">Ne pas échanger d'objets avec l'agent SDEA</p> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="width: 60%;"> <p style="font-size: x-small;">Maintenir une distance sociale d'au moins 1 mètre avec ses interlocuteurs</p> </div> </div>

L'École des Pins

Le 1er septembre dernier a eu lieu la rentrée des classes à l'école des Pins. Malgré une ambiance masquée, tout le monde était content de se retrouver après une période bien compliquée d'un point de vue pédagogique. Le protocole sanitaire est rigoureusement suivi par l'équipe enseignante, les élèves ainsi que les parents accompagnants.

Les 72 élèves sont répartis de la manière suivante :

Classe de Maternelle de Thomas DELBET (directeur)

- ◇ Petite Section : 11 élèves
- ◇ Moyenne Section : 8 élèves
- ◇ Grande Section : 8 élèves

Classe de CP & CE1 de Florence TRAPPLER

- ◇ CP : 11 élèves
- ◇ CE1 : 7 élèves

Classe de CE2, CM1 & CM2 de Nathalie HUMMEL

- ◇ CE2 : 8 élèves
- ◇ CM1 : 12 élèves
- ◇ CM2 : 7 élèves



Nouveau : vous pouvez joindre l'école sur l'adresse ecole@soultz-les-bains.fr



Avec le nouveau confinement les cours sont maintenus en strict application du protocole sanitaire. **Les masques sont obligatoires dès l'âge de 6 ans.** Les modalités ont été envoyées par l'équipe enseignante aux parents d'élèves.

Ecrivain Public

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin vient de mettre en place un service d'écrivain public numérique pour une durée de 4 mois à compter du **4 septembre au 18 décembre 2020**.

Mme GERARD - écrivain Public - prestataire pour le compte du Département, assure ses services au sein du centre médico-social de Molsheim, de Sélestat et de la Maison des services de Saâles.

- ⇒ Sélestat : 3 rue Louis Lang → le lundi matin, chaque semaine
- ⇒ Molsheim : 13 rue des Alliés → le vendredi AM, semaine paire
- ⇒ Saâles : 30 Grand rue → le vendredi AM, semaine impaire

Ce service, sur rendez-vous uniquement, est gratuit et s'adresse aux personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives, notamment via l'outil numérique.

L'écrivain public intervient pour :

- constituer des dossiers administratifs ;
- remplir des formulaires ;
- consulter les comptes Pôle Emploi, CAF, Sécurité sociale... ;
- rédiger un CV, une lettre de motivation ou un courrier.

La prise de rendez-vous pour le public et les partenaires externes : un numéro unique → **03 88 76 67 67**



	Sélestat	Molsheim	Saâles
	Centre médico-social de Sélestat 3 rue Louis Lang	Centre médico-social de Molsheim 13 rue des Alliés Semaine paire	Maison des services de Saâles 30 Grand-rue Semaine impaire
	Matin 9h - 12h	Après- midi 13h30 à 16h30	Après-midi 13h - 16h
SEM 36		4 septembre	
SEM 37	7 septembre		11 septembre
SEM 38	14 septembre	18 septembre	
SEM 39	21 septembre		25 septembre
SEM 40	28 septembre	2 octobre	
SEM 41	5 octobre		9 octobre
SEM 42	12 octobre	16 octobre	
SEM 43	19 octobre		23 octobre
SEM 44	26 octobre	30 octobre	
SEM 45	2 novembre		6 novembre
SEM 46	9 novembre	13 novembre	
SEM 47	16 novembre		20 novembre
SEM 48	23 novembre	27 novembre	
SEM 49	30 novembre		4 décembre
SEM 50	7 décembre	11 décembre	
SEM 51	14 décembre		18 décembre

de nos manifestations

Le couvre-feu instauré depuis le début du mois d'octobre n'aura pas suffi à freiner l'épidémie. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a ainsi annoncé le 28 octobre dernier un reconfinement de la population à partir de jeudi 29 octobre à minuit et jusqu'au 1er décembre, à minima.

Les Etablissements Recevant du Public de notre commune resteront fermés jusqu'à nouvel ordre (Hall des Sports, Bibliothèque, Club-house et Chalet de la Pêche, ...).

Cette disposition ne s'applique pas à l'Ecole des Pins. Ainsi l'école et le périscolaire poursuivront leur activité avec port du masque obligatoire dès 6 ans.

Voici les prochaines manifestations maintenues dans notre Commune :

- ◇ 6 novembre Conseil Municipal
- ◇ 10 novembre Don du Sang

Don du sang

La prochaine collecte de sang organisée par l'Etablissement Français du Sang aura lieu

Le mardi 10 Novembre 2020

De 17h à 20h au Hall des Sports

Un protocole sanitaire strict sera mis en place afin de garantir les conditions de sécurité maximales dans cette période épidémique. Dans les conditions actuelles les dons sont moins nombreux, pourtant les besoins toujours aussi présents : les réserves sont au plus bas.

Merci de votre participation



Commémoration 11 Novembre

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice de la guerre de 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.

A 11 heures, lors d'une cérémonie commémorative devant le monument aux morts, le Maire et les adjoints rendront hommage aux Soultzois et Soultzoises morts pour la Patrie.

Cette cérémonie, compte tenu des circonstances Covid-19 et des mesures sanitaires liées aux rassemblements ne sera pas publique.



Chasse – Date des battues

L'association de chasse du Stahlberg, titulaire du lot de chasse de notre Commune, organisera des battues aux dates ci-dessous :

- ◇ **Mercredi 11 novembre 2020,**
- ◇ **Dimanche 6 décembre 2020,**
- ◇ **Dimanche 10 janvier 2021**

Par principe de précaution, nous recommandons aux habitants de la Commune de ne pas se promener dans la forêt à ces dates.

Le loyer de cette chasse est affecté à l'entretien des chemins ruraux.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h / 14h-17h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h

Permanence du Maire ou des Adjointes

Mardi	19h30-20h30
Vendredi	sur rendez-vous 19h30-20h30

Port du masque obligatoire en Mairie.

Création de l'Association « Patrimoine Soultz-les-Bains »



L'association « Patrimoine Soultz-les-Bains » aura pour vocation de :

- ◇ Sensibiliser les habitants de la Commune sur la valeur historique, culturelle, artistique et environnementale du patrimoine historique du village ;
- ◇ Veiller à la conservation et à la restauration du patrimoine historique, artistique et archéologique local ;
- ◇ Préserver, restaurer et mettre en valeur ;
- ◇ Entretenir la mémoire de tout fait culturel, social, historique ou autre, ayant caractérisé ou marqué la vie de la commune ;
- ◇ Développer toutes actions susceptibles de favoriser la valorisation ou la sauvegarde.

L'association est en cours de création, alors si vous êtes intéressés, rejoignez-nous pour l'assemblée constitutive en décembre 2020. Les inscriptions seront ouvertes sur notre site Internet sous peu.

Création de l'Association « Casemates et Terroir »

L'association a pour objet de rassembler les acteurs souhaitant travailler ensemble afin d'œuvrer à la protection du patrimoine historique des casemates sur la Crête de Dangolsheim - Soultz-les-Bains tout en agissant pour la connaissance, la reconnaissance, l'émergence, la promotion du terroir et de leurs produits, biens et services.

Pour réaliser son objet, l'association utilisera les moyens suivants :

- ◇ Promouvoir, favoriser, animer, faire vivre, appuyer et soutenir les échanges et la coopération entre terroir et acteurs du terroir ;
- ◇ Favoriser et amplifier les échanges et la diffusion à partir de notre terroir ;
- ◇ Valoriser historiquement et techniquement les fortifications militaires ;
- ◇ Agir auprès des publics scolaires / étudiants et auprès des citoyens, habitants, consomm'acteurs ;
- ◇ Etablir et entretenir des relations avec les organisations susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs et œuvrer pour la promotion la plus large possible, intéressant tous les aspects relatifs aux finalités de l'association ;
- ◇ Organiser des visites de la position défensive du terroir local et de ses entreprises ;
- ◇ Participer et organiser la Journée Européenne du Patrimoine ou à toutes autres manifestations sensibilisant au patrimoine militaire et au terroir ;
- ◇ Travailler en collaboration et en liaison avec les Municipalités pour toutes actions susceptibles de favoriser la valorisation ou la sauvegarde du patrimoine militaire et au terroir.

L'association est en cours de création, alors si vous êtes intéressé, rejoignez-nous pour l'assemblée constitutive de l'association en décembre 2020. Les inscriptions seront ouvertes sur notre site Internet sous peu.



Association « Running Fun Soultz-les-Bains »

Et si vous quittiez vos écrans un instant pour aller voir ce qu'il se passe dehors ? Aujourd'hui, la tendance est l'association du plaisir dans l'effort. Ça vous paraît antinomique comme ça ? Et bien pas tant que ça, car pour faire face à l'augmentation du nombre de runners en France, de nouveaux concepts running « fun » fleurissent partout. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les niveaux.

Soultz-les-Bains souhaite créer une association pour favoriser le running en alliant découverte de notre patrimoine et terroir :

- ◇ L'EKKIDEN : le marathon relais
- ◇ THE COLOR RUN : le Holi festival en baskets
- ◇ LA FLASH RUN : Courir ou et faire la fête
- ◇ La course Rose Nature
- ◇ Marathon du Vignoble

L'association est en cours de création, alors si vous êtes intéressés, rejoignez-nous pour l'assemblée constitutive en décembre 2020. Les inscriptions seront ouvertes sur notre site Internet sous peu.

Eclairage public

De nombreux réverbères de la voie publique en panne ou victimes de dégradations nous ont été signalés. La Mairie va profiter de la prochaine installation des décorations de Noël pour faire procéder aux réparations. Dans l'attente, vous pouvez signaler les nouveaux cas.

Indépendamment de ces situations, le Conseil Municipal a reçu une présentation de l'ANPCEN, **Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne**, sur les actions possibles à mener pour diminuer notre empreinte lumineuse. Il est trop tôt pour présenter un plan d'action, des réflexions vont être menés sur ce mandat. À suivre ...

Afin de mieux assurer ses missions, la Commune s'est dotée d'une camionnette. En effet, le seul tracteur ne suffisait pas à accomplir toutes les tâches. Vous pourrez voir Christian ou Julien à son volant.



Déneigement

La période hivernale se rapprochant, il est rappelé à nos citoyens, qu'ils doivent participer au déneigement du village.

En cas de forte chute de neige, la Commune racle avec la lame les rues de notre village. Elle ne sale pas les chaussées.

Il appartient à nos citoyens de déneiger et saler les trottoirs devant leur propriété et ce jusqu'au milieu de la chaussée. La commune met à disposition des bacs bleus remplis de sel de déneigement.

N'oublier pas de déneiger devant ceux qui ne peuvent pas ou plus le faire. Ceci contribue à nouer du lien social entre les habitants.

Votre responsabilité peut être engagée.

Recrutement en cours à la mairie

Stéphane SCHAAL notre secrétaire de mairie a été élu Maire de sa commune de Limersheim, mais également Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Il assure dorénavant ses missions de secrétaire de Mairie à mi-temps. Pour assurer la charge de travail quotidienne, la Mairie a lancé un recrutement d'une personne pour seconder Stéphane :

Technicien administratif ou Secrétaire Technique

La commune recrute une personne ayant un profil technique et administratif souhaitant évoluer dans un environnement riche en relations humaines et multipliant les expériences. Ce poste est ouvert aux débutants.

Tous les détails de l'annonce sur le site de la Mairie >> [Annonce Emploi >> 10/2020 - Annonce Emploi](#)

www.soultz-les-bains.fr/2020-10-annonce-emploi.htm

Commune de Soultz les Bains



Technicien administratif ou Secrétaire technique

La Commune de Soultz-Les-Bains recherche (H/F) pour assurer le fonctionnement administratif et technique d'une mairie de 965 habitants.

Ce poste est une réelle opportunité de développement professionnel du fait de la multiplicité des missions et des tâches y afférant. Dans l'exercice de ces missions, il sera étroitement accompagné et formé par l'actuel secrétaire de mairie – à mi-temps du fait de ses mandats électifs – et par le Maire expérimenté tant dans son rôle d'élu que de fonctionnaire territorial.

Il assurera d'une part les missions administratives et d'autre part les missions techniques dévolues.

Profil complet sur <https://www.soultz-les-bains.fr> ou Facebook commune de soultz-les-bains

SAVOIR :

- Connaissance de l'environnement de la fonction publique territoriale
- Maîtrise de l'expression écrite et orale (grammaire et orthographe)
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques

SAVOIR-FAIRE – APTITUDES / SAVOIR-ETRE :

- Savoir travailler en équipe
- Savoir s'organiser, gérer les priorités, être méthodique
- Être autonome, rigoureux, organisé, capacité d'initiative
- Qualités rédactionnelles et relationnelles
- Neutralité, discrétion, confidentialité
- Capacité d'adaptation aux différents interlocuteurs
- Sens du contact, qualité d'écoute et de dialogue
- Et Une volonté de développement professionnel dans un environnement propice

Niveau souhaité BAC – BAC+2
Poste contractuel 35 heures

Salaires : grille indiciaire Fonction Publique + 13^{ème} mois
Débutant(e) accepté
Poste à pourvoir de suite

Retour candidature souhaitée avant le 19 octobre 2020

Candidature (Lettre de motivation et CV) à adresser à :

M. le Maire
Mairie de Soultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
67120 SOULTZ-LES-BAINS

Ou par courriel mairie@soultz-les-bains.fr



Bulletin d'Informations Communales - n°316

Ne pas jeter sur la voie publique

Novembre 2020, édité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT— Conception : Comité de rédaction

Mairie de Soultz les Bains

1 rue de Molsheim

Tél : 03 88 38 10 24

Fax : 03 88 38 06 87

Courriel : mairie@soultz-les-bains.fr

Informations institutionnelles : www.soultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SoultzLesBains

